



www.dden-fed.org

1er avril 2023

Numéro 234

Écoles Fleuries vers nos 50 ans

La manifestation des Écoles Fleuries est une idée qui a été mise en œuvre par des DDEN pour des élèves des écoles du Loiret, en 1967, il y a tout juste 56 ans, à l'occasion d'une manifestation de prestige : les « **Floralies Internationales d'Orléans** » qui se sont déroulées au Parc floral d'Orléans-La Source où la rivière le Loiret, résurgence souterraine de la Loire prend sa source pour se jeter, à nouveau, dans la Loire 12 kms plus loin.

Devenue nationale en 1974, cette action a été décidée par la Fédération des DDEN lors de son Congrès national à Orléans en 1973, en présence de notre Vice-présidente fédérale, Madame Madeleine ZAY épouse de Jean ZAY.

Quelques années plus tard le concours fut conduit avec l'OCCE dont nombre de leurs structures départementales poursuivent cette action avec nos Unions.

Ce concours est placé sous le Haut Patronage de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale.

Ce n'est pas fortuit si nous nous retrouvons ici, la première fois en province, pour la 49ème remise des prix de notre action nationale « **Écoles fleuries** » à Marseille. Je tiens aussi à remercier toutes les Unions qui, en dépit du confinement afférent à la pandémie ont poursuivi cette activité.

Notre Fédération en avril et mai 2019 s'assignait afin d'aider à développer les DDEN dans les Bouches du Rhône la visite officielle de 371 des 470 écoles de Marseille et mobiliser pour faire connaître et reconnaître notre mission en élaborant une synthèse et des propositions remises aux responsables institutionnels qui ont accepté que nous puissions conduire cette action conformément à notre fonction para-administrative pour aider à combler de longs retards afin d'assurer la sécurité et le bien être des élèves et des personnels.

Nous sommes fiers d'avoir pu contribuer, en toute discrétion, à notre place, dans notre fonction, pour porter à la connaissance des nouveaux élus de Marseille des constats et des propositions de notre Fédération. Aujourd'hui se met en place le « **plan école de la ville de Marseille** » pour réparer bien des abandons, les marseillaises et marseillais peuvent se féliciter de cet engagement municipal.

Seule notre Union départementale, sous la Présidence départementale de Pierre MIMRAN peut prétendre représenter localement notre Fédération nationale pour laquelle il a signé une convention avec la Caisse des Écoles de la ville de Marseille. Cette Convention fixe l'organisation de notre Concours des Écoles fleuries pour l'année scolaire 2022/2023 afin de participer en 2024 au 50ème anniversaire de notre action nationale. Plus d'une trentaine de projets sont en route.

Notre Concours des Écoles Fleuries n'est pas une compétition, il a pour simple but de favoriser un travail collectif pour contribuer à l'ouverture et au rayonnement de l'École publique et témoigner du rôle déterminant de ses éducateurs.

Remercions ici toutes les initiatives pour contribuer à notre action éducative citoyenne pour la coopération et le développement durable qui fêtera son cinquantième anniversaire en mars 2024.

Eddy Khaldi, 30 mars 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ **Respect, par la France, des droits de l'enfant** : les questions que se pose l'ONU

+ L'explosion de la **consommation de psychotropes** chez les enfants et adolescents pour pallier le manque de moyens liés à la santé mentale.

+ **Scolarisation des élèves allophones** : un manque criant de formation des enseignants

+ Que deviennent les **projets éducatifs de territoire** ?

+ **Petite enfance** : les sénateurs témoins des souffrances des professionnels.

+ **Restauration scolaire** : les repas végétariens en question

+ **Enquête Pause Méridienne et Restauration scolaire 2023**, la saisie

+ Les propositions du CSP pour **renforcer l'éducation au développement durable** et l'interdisciplinarité



Respect, par la France, des droits de l'enfant : les questions que se pose l'ONU

Charlotte Caubel, secrétaire d'État chargée de l'Enfance, sera vendredi 17 mars à Genève pour présenter le rapport de la France au Comité des droits de l'enfant de l'ONU. L'État, signataire de la Convention des droits de l'enfant, avait théoriquement jusqu'à la fin octobre... 2021 pour présenter son rapport. Quelles sont les questions que le Comité posait à l'État français au point de départ de la procédure, en 2020.

Il lui demande notamment comment il entend veiller "*à ce que des ressources suffisantes soient allouées à la conduite des politiques publiques en faveur de l'enfance, tout en assurant l'égalité dans l'ensemble des territoires métropolitains et d'outre-mer, et pour améliorer et harmoniser la coordination interministérielle ainsi qu'entre les niveaux national et local des politiques relatives aux droits de l'enfant*".

Voici une sélection de sujets sur lesquels le Comité s'interroge :

PMI. Quelles sont les suites données au rapport parlementaire dénonçant la crise majeure de la protection maternelle et infantile ?

Maltraitance : Quelles mesures l'État a-t-il prises pour mettre fin au phénomène des décès d'enfants résultant de maltraitance et pour obliger les juges "*à soulever systématiquement la question de la révocation de l'autorité parentale lorsque les parents sont condamnés pour une infraction grave à l'encontre d'un ou plusieurs de leurs enfants*".

Autisme. "*En ce qui concerne les enfants atteints d'autisme*", quelles sont les mesures prises pour "*mettre fin à l'utilisation de traitements inefficaces et abusifs*" et pour "*réduire concrètement le placement dans des établissements spécialisés*" ?

Parole de l'enfant : Quelle stratégie est-elle envisagée pour "*assurer le respect de l'opinion de l'enfant dans toutes les procédures qui le concernent*" et quelle formation est-elle prévue pour "*les professionnels concernés, en particulier les enseignants (...) sur le droit de l'enfant d'être entendu*" ?

Handicap : Quelles sont les mesures prises "*pour garantir l'égalité d'accès au sport, aux loisirs et à la culture à tous les enfants, en particulier les enfants présentant des handicaps*" ?

Éducation et violences sexuelles : Quelle évaluation l'État fait-il de "*la mise en œuvre de la politique publique d'éducation sexuelle*" ? Comment la France envisage-t-elle de mieux protéger les enfants victimes d'exploitation sexuelle ? Quelles sanctions sont-elles prévues pour les "*abus sexuels commis par des membres du clergé*" ?

Internet : Comment les enfants sont-ils "*sensibilisés au droit à l'oubli*" ? Comment "*protéger efficacement les enfants contre l'accès à des contenus inappropriés*" ?

Scolarité. Quelles sont les mesures prises "*pour réduire les taux d'abandon et de redoublement*", pour promouvoir la mixité sociale, lutter contre le harcèlement ?

MNA. Quelles ressources sont-elles allouées "*à la protection, à la représentation juridique et à l'assistance sociale des enfants migrants non accompagnés*", quelles mesures ont-elles été prises "*pour éviter le placement des enfants migrants non accompagnés dans les zones d'attente des aéroports et autres lieux de détention administrative*" et pour appliquer le principe de non-refoulement ?

L'explosion de la consommation de psychotropes chez les enfants et adolescents pour pallier le manque de moyens liés à la santé mentale

Le phénomène de sur-médication “ne concerne pas des cas isolés mais bien des milliers d'enfants”, s'inquiète le **HCFEA** (Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge) dans un rapport traitant de la santé mentale des enfants, pourtant considérée comme la “première problématique de santé publique chez l'enfant en France et au niveau international”.

Pour la seule année 2021, la consommation de psychotropes chez l'enfant et l'adolescent a augmenté de 16 % pour les anxiolytiques, de 224 % pour les hypnotiques, de 23 % pour les antidépresseurs et de 7,5 % pour les antipsychotiques. Cette hausse de la consommation de psychotropes chez l'enfant, antérieure à la crise sanitaire, serait même “considérable” sur les dix dernières années (la prévalence serait passée de 2,5 % à 5 % chez l'enfant) et “sans commune mesure avec les consommations observées dans les pays européens et en Amérique du nord, y compris dans les pays très prescripteurs, où l'on observe des effets de palier voire une diminution de la médication chez les plus jeunes”.

“Les enfants sont nettement plus exposés que les adultes à la souffrance psychique et aux difficultés psychologiques, mais aussi à la médication”. Il s'avère que la France montre “un écart considérable entre l'augmentation de la demande de soin et les capacités d'accueil et de traitement de l'enfant en France”, ce qui crée un “effet ciseau”, c'est à dire une offre pédiatrique, pédopsychiatrique et médicosociale en recul et ne permettant plus d'accueillir dans des délais raisonnables les enfants et les familles. L'attente est de 6 à 18 mois sur le territoire.

Et alors que le nombre d'enfants en difficulté

psychique augmente, “faute de spécialistes, la majorité des consultations de l'enfant est réalisée par le médecin généraliste”, tandis que la situation de la médecine scolaire, de la PMI et de l'ensemble des acteurs du champ médicosocial “est très altérée et ne permet plus d'assurer les missions de service public d'accueil et de suivi de l'ensemble des enfants et des familles”. La situation conduirait notamment à une aggravation de l'état de santé des enfants qui seraient moins pris en charge, mais également à une augmentation des hospitalisations en urgence, des passages à l'acte suicidaires et de suicides chez l'enfant et l'adolescent...

Face à “un risque avéré de substitution des pratiques psychothérapeutiques, éducatives et sociales de première intention par des pratiques médicamenteuses”, est souhaité que soient “considérablement renforcés les moyens structurels dédiés à la santé mentale de l'enfant et au déploiement d'une politique publique ambitieuse en la matière”.

Le rapport :

https://www.hcfea.fr/IMG/pdf/hcfea_sme_synthese_courte_13032023.pdf





Scolarisation des élèves allophones : un manque criant de formation des enseignants

“On ne fera rien si on n'a pas des enseignants” estimait ce matin Nacer Meddah, président de la 3^{ème} chambre de la Cour des comptes, auditionné par la Commission des finances du Sénat mercredi 15 mars suite au rapport de la Cour des comptes sur la scolarisation des élèves allophones. Parmi les grandes priorités qu’il met en lumière, la formation des enseignants qui ne sont actuellement que 8 % en France à se sentir “bien préparés” ou “très bien préparés” pour enseigner en milieu multiculturel ou plurilingue, contre 26 % en moyenne dans l’ensemble de l’OCDE.

Le rapport ajoute que “la formation continue sur ces questions reste marginale, surtout dans le premier degré”, et que “de nombreux enseignants en UPE2A ne disposent pas d’une certification français langue seconde (FLS)”. Et si plusieurs actions ont été entreprises pour l’accompagnement des enseignants, animées par les centres académiques pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav), “leur mise en réseau reste à améliorer”. Les enseignants doivent être “motivés par des rémunérations, par des formations adaptées et fidélisés”.

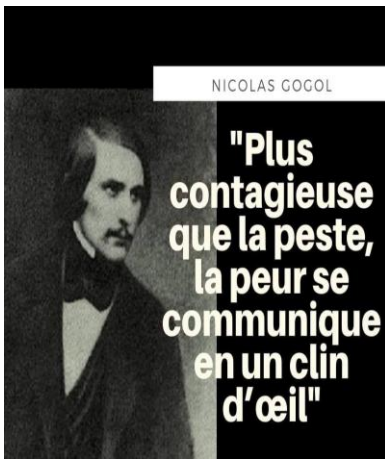
“Il y a un problème d’identification des EANA (élèves allophones nouvellement arrivés). Ont été recensés dans les établissements français 64 564 élèves allophones nouvellement arrivés en 2021, auxquels s’ajoutent 20 075 élèves ukrainiens en 2022, cependant il y aurait un manque de “données fiables”, les statistiques seraient selon le rapport “irrégulières, incomplètes”. Le ministère ne dispose d’aucun moyen d’identifier le nombre de jeunes allophones n’ayant fait aucune démarche de demande de scolarisation. (Enfants allophones vivants dans des bidonvilles et non-inscrits à l’école). “Particulièrement sensible”, la question des Outremer (en particulier à Mayotte et en Guyane) a été abordée.

Un autre point majeur souligné par la Cour des comptes est le manque d’indicateurs concernant l’évaluation des élèves allophones. Actuellement, le diplôme d’étude en langue française (DELFB) valide des compétences en langue de communication orale et écrite, et les EANA peuvent le passer gratuitement. Il est cependant facultatif et le ministère lui préférerait un diplôme de compétences en langue (1er niveau référentiel A1) “car il n’y a pas d’échec”, évaluation obligatoire, afin de mesurer les progrès des EANA.

Le rapport de la Cour des comptes :

<https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-03/20230315-Scolarisation-eleves-allophones.pdf>





Que deviennent les projets éducatifs de territoire ?

"À chaque fois que nous rencontrons le ministre, nous l'invitons à s'appuyer sur nous, mais il ne se passe rien. Cela commence à être inquiétant", déclare la maire (PS) de Périgueux Delphine Labails dans une interview à nos collègues de la Gazette des Communes.

La coprésidente de la commission "éducation" de l'association des maires de France (AMF) indique n'avoir **"aucune information"** sur la future réforme concernant la géographie de l'éducation prioritaire, tout comme elle n'a **pas non plus été associée aux CLA** (contrats locaux d'accompagnement, expérimentation lancée en 2021 en faveur des écoles orphelines).

Elle souhaiterait ainsi que *"la parole des élus soit entendue"*, afin de pouvoir soutenir, accompagner les collectivités face à *"des dispositifs parfois complexes"*, ou à des expérimentations qui nécessitent un certain recul.

À ce titre, le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 est *"plutôt bien accueilli"* par les collectivités, mais ajoute-t-elle, celui-ci *"pose toujours des difficultés du point de vue du financement"* avec beaucoup d'écoles à la peine face aux travaux qu'imposent l'adaptation aux besoins pédagogiques, la conformité sanitaire et la transition écologique.

Dès lors, Delphine Labails demande *"une meilleure visibilité des financements qui peuvent être accordés par les préfets, notamment au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)"*, ainsi que des programmes sérieux et pluriannuels pour aider les communes à financer ces investissements-là.

Il est de plus question de disposer d'un *"outil de mise en cohérence"* car selon la maire de Périgueux, *"il y a tellement de dispositifs, les uns qui impliquent les communes, les autres qui ne sont pas portés par les communes mais qui interviennent sur les territoires, que nous n'y comprenons plus rien"*.

Or selon elle, *"on perd de l'efficacité, et une partie des acteurs"* car les contrats sont faits *"de-ci de-là"* sans être regroupés au sein d'un même projet de territoire, alors que la logique même du projet éducatif de territoire consiste en *"un projet partagé, collégial, porté par l'ensemble de la communauté éducative et cohérent"*, avant une fois ceci posé, d' *"envisager des contrats qui apportent des financements"*.

L'article ici :

<https://www.lagazettedescommunes.com/856626/nous-ne-comprenons-plus-rien-aux-dispositifs-de-leducation-nationale/>



Petite enfance : les sénateurs témoins des souffrances des professionnels.

“Actuellement, les professionnels de la petite enfance sont en souffrance par rapport aux conditions de travail dans lesquelles ils sont”, estimait mercredi 15 mars au Sénat Cyrille Godefroy, co-secrétaire général du syndicat national des professionnels de la petite enfance (SNPPE). Interrogés par la délégation aux droits de l'enfant sur la situation de l'accueil du jeune enfant, plusieurs syndicats et associations représentant les acteurs de terrain ont à plusieurs reprises évoqué l'importance d'une revalorisation salariale pour les professionnels, afin de faire face au manque d'attractivité de métiers qui souffrent d'une pénurie de personnel.

De grandes disparités de **salaire** chez les assistantes maternelles sur une amplitude horaire de 50 heures par semaine et vieillissement de leur population (44 % vont partir à la retraite d'ici 2030).

Taux d'Encadrement trop élevé (1 pour 6 enfants quel que soit leur âge) à ramener à 1 pour 5.

Formation : Professionnels sans qualification petite enfance venant renforcer les équipes. Alors que “une formation minimum ne peut pas se cantonner à 120 heures sur le terrain accompagné par des professionnels qui sont eux-mêmes en grandes difficultés de travail puisque déjà en pénurie d'encadrement.” 22 000 puéricultrices en exercice sont déjà infirmières et spécialisées en pédiatrie, “il serait intéressant qu'elles soient considérées en tant qu' *infirmiers en pratique avancée* (IPA) avec une formation qui soit amenée à 2 ans. Il y a un réservoir de professionnels à utiliser, surtout dans des secteurs où il n'y a plus de médecin en milieu rural ou dans certaines poches où il n'y a pas de référence de proximité en matière de santé pour les familles et leurs enfants”.

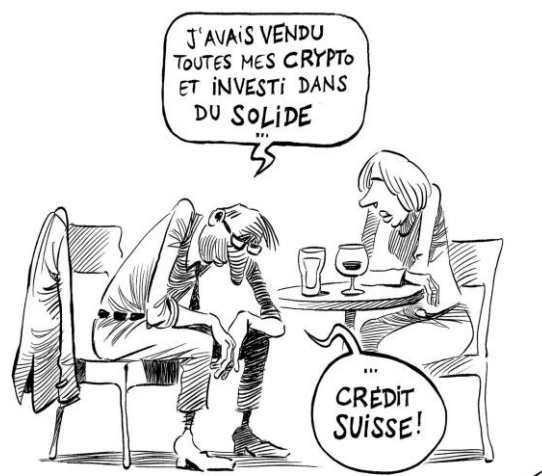
Attractivité : “9 mois pour avoir l'agrément c'est beaucoup trop long”. Est souhaitable la

création d'un service indépendant et neutre, d'octroi, de suivi, d'agrément et de gestion sous l'autorité du préfet, afin de raccourcir les délais d'instruction des dossiers. Ce problème s'ajoute au manque de places.

Parents : Pour l'association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP), il faut que les parents “soient au cœur du système, un interlocuteur reconnu vis à vis des professionnels, notamment dans les commissions d'attribution des places. On devrait les intégrer à des moments-clefs de la formation des professionnels, avoir à un moment un témoignage de ce que c'est qu'un parent de jeune enfant, quelles sont leurs difficultés.”

Le Service public de la petite enfance (SPPE) : souhait d'un service public de l'enfance, plus global, c'est à dire qui ne serait pas restreint à la petite enfance. Créer “un droit universel pour les enfants d'être accueillis et à grandir dans le respect de leurs besoins quel que soit la situation des familles et le point du territoire sur lequel on se situe”.

Le handicap : le SPPE “devrait permettre l'accueil de tous les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique”, et devrait se donner les moyens de les accueillir en respectant leurs besoins singuliers. À cela s'ajoute qu' “il n'y a plus de places” dans les services spécifiques.



Restauration scolaire : les repas végétariens en question

"Le menu (végétarien) hebdomadaire est gravé dans la loi, légiféré, on ne reviendra pas sur celui-ci. Concernant l'alternative quotidienne végétarienne, elle est encore en expérimentation jusqu'à la fin de cette année 2023", rappelle la nutritionniste Marie-Noëlle Haye (Association nationale des directeurs de la restauration publique territoriale - Agores) interviewée par nos confrères de Localtis.

Mais "l'arrêté de septembre de 2011 fixant la norme de l'équilibre nutritionnel en restauration scolaire est sur le point d'être révisé" et "certains élus (...) craignent que cette révision ne remette en cause la possibilité pour les collectivités de proposer un repas végétarien quotidien (...). La nutritionniste rappelle à cette occasion qu' "il y a aujourd'hui 2,5 % de végétariens en France" et que seules 200 communes, sur 36 500, "se sont lancées dans l'alternative végétarienne quotidienne". Elle estime qu' "on ne peut pas bouleverser les habitudes alimentaires des populations dans un laps de temps aussi court, soit deux ans. Qui plus est, de nombreux territoires sont attachés à leur identité agricole tournée vers la production animale. Par ailleurs, avec l'instauration du menu végétarien hebdomadaire, la consommation de viande et de poisson a déjà été réduite de 20%, c'est une petite révolution qui nécessite du temps pour être totalement intégrée."

Et surtout, elle met en garde. "En France, notre alimentation n'est pas déficitaire en protéines mais c'est surtout la question des micronutriments associés aux protéines d'origine animale qui ne vont plus être consommés comme le fer, les vitamines B12 et D, le zinc et les acides gras Oméga 3." Quant au soja, il "contient des phytoœstrogènes qui sont reconnus comme des perturbateurs endocriniens". Elle ajoute que les cuisines "ne sont pas toujours dimensionnées, ou en capacité technique, pour pouvoir produire à la fois des menus à base de viande et de poisson et une alternative végétarienne cuisinée". Elles ont dès lors recours à des produits ultra transformés, issus de l'industrie agro-alimentaire : "En termes d'organisation des cuisines, c'est très pratique."



Mais dans l'optique d'une alternative végétarienne quotidienne, est-ce que c'est ce que nous attendons ?".

Dans les écoles, les enfants dont les parents auront coché la case "végétarien" vont "manger pendant plusieurs semaines des repas sans viande et sans poisson. Pour les enfants issus de quartiers défavorisés, c'est probablement leur seule source de viande ou de poisson, qui plus est, avec l'inflation actuelle des denrées alimentaires (...). L'Anses (l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, ndlr) confirme que les principaux déficits nutritionnels qui peuvent être liés à une consommation régulière de repas végétariens portent sur certains acides gras essentiels en Oméga 3 (EPA et DHA) et en vitamine D (...). Je m'inquiète en fait surtout pour les enfants qui pourraient manger l'alternative végétarienne quotidiennement et sur le long cours. Car c'est sur le long cours qu'il faut être attentif, et surtout si ces enfants n'ont pas l'occasion de manger de la viande ou du poisson à la maison. En tant que nutritionniste, je respecte les choix de chaque mangeur, ma responsabilité, c'est de prendre en compte l'ensemble des paramètres à considérer et ils sont nombreux."

Le site de Localtis :

https://www.banquedesterritoires.fr/menus-vegetariens-en-restauration-scolaire-je-suis-favorable-la-nuance-et-la-diversite?pk_campaign=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2023-03-21&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

Cette problématique nous intéresse, c'est pourquoi la Fédération nationale des DDEN a lancé une grande enquête en ligne sur la pause méridienne et la restauration scolaire.

Voir le lien et le mode d'emploi ci-dessous :

Enquête Pause Méridienne et Restauration scolaire 2023, la saisie :

Comment bien remplir et saisir les réponses au questionnaire ?

Ci-dessous le lien pour saisir vos données et les questions sous PDF que vous pouvez imprimer.

<https://tinyurl.com/RESTAURATIONFDDEN>

Vous pourrez ainsi remplir les 3 parties avec vos différents interlocuteurs.

1) Les questions sont regroupées en 3 parties :

- Infos concernant la commune (le territoire qui peut avoir plusieurs écoles)
- Infos concernant les parents d'élèves et si possible des enfants
- Infos concernant l'école

2) Pour faire la saisie, vous devez avoir l'ensemble des informations :

- Pour la commune un rendez-vous avec l' élu responsable des écoles vous permettra d'avoir toutes les infos utiles. S'il y a plusieurs écoles, vous devrez vous rapprocher d'éventuels autres DDEN, cette partie sera commune à toutes les écoles du territoire.
- Pour les parents, une rencontre avec les parents élus sera le plus intéressant. Vous pouvez aussi leur communiquer les questions qui les concernent par mail avec réponses en retour. Pour les élèves, s'il existe un conseil d'élèves, communiquez-lui les questions ou, sinon, allez les rencontrer pendant un repas.
- Pour la partie « école » questionnez le directeur et/ou le responsable de la Pause méridienne. Vous pouvez aussi mettre la question à l'ordre du jour du conseil d'école (celui du 2^{ème} trimestre devrait se tenir avant les vacances de printemps)

3) Lorsque vous aurez les trois questionnaires remplis, vous pourrez commencer la saisie...

Si vous maîtrisez bien votre smartphone, vous pouvez ouvrir le lien et répondre aux questions directement.

Sinon, ouvrez le lien sur votre écran d'ordinateur et laissez-vous guider. En cas de problème, contactez-nous.

Merci de votre coopération, plus nous aurons de réponses, meilleure sera l'analyse et utiles seront les préconisations que la fédération pourra en tirer.



Santé mentale des jeunes : réaction indignée de TDAH France au rapport du HCFEA

"De qui se moque-t-on ?" demande l'association TDAH France qui regroupe "patients, parents de patients, professionnels de santé concernés par les troubles du neurodéveloppement, en particulier le **TDAH**" (Trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité) après la publication du rapport du Haut conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge titré "Quand les enfants vont mal, comment les aider ?" et qui met en cause la surmédicalisation des enfants.

L'association estime que, sans "débat contradictoire" et sans "prise en compte (...) des données internationales fiables existantes", ce rapport nuit "à la mise en place de bonnes pratiques professionnelles, fondées sur les données probantes de la science, et les diverses recommandations établies au niveau international". Elle dénonce "la présence flagrante de conflits d'intérêts.

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIERE

Les propositions du CSP pour renforcer l'éducation au développement durable et l'interdisciplinarité

Le Conseil supérieur des programmes détaille ses propositions pour "renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée", peut-on lire dans un communiqué de presse mis en ligne vendredi 24 mars. Celles-ci comprennent notamment des éléments de contexte concernant l'éducation au développement durable (références institutionnelles internationales et nationales en matière d'enjeux, d'objectifs, de principes et de valeurs), mais aussi des conseils de mise en œuvre de l'EDD et un référentiel de compétences scolaires de l'EDD. Ce dernier identifie quatre champs de compétences, et propose des repères de progressivité du cycle 1 au lycée.

"Sans apporter de modifications aux programmes en vigueur, cette nouvelle étape pour renforcer l'éducation au développement durable de l'école au lycée vise à aider les équipes enseignantes et éducatives" précise le communiqué de presse. Plusieurs objectifs y sont distingués, tels que "renforcer la formation des élèves aux questions environnementales dans le cadre de trois volets éducatifs (éducation scientifique, éducation à la complexité et à l'analyse systémique, éducation à la citoyenneté environnementale)", "rendre plus explicites les apports disciplinaires et interdisciplinaires à l'appropriation des grandes questions de société relevant du champ de l'EDD", ou encore "améliorer la visibilité de la contribution des projets éducatifs menés dans le cadre de l'EDD aux objectifs poursuivis", "faciliter l'articulation avec les autres éducations transversales (éducation à la santé notamment) et enjeux éducatifs (valeurs de la République, citoyenneté, égalité filles-garçons, éducation à la solidarité, etc...)".

Le communiqué :

<http://www.touteduc.fr/fr/abonnes/article/id-21591-les-propositions-du-csp-pour-renforcer-l-education-au-developpement-durable-et-l-interdisciplinarite>

LAÏCITÉ
=
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ